

SÉANCE ordinaire

Le 4 avril 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 4 avril 2016, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Christian Dea et Gilles Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

EST ABSENT: Monsieur le conseiller Denis Pelchat.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160404.068 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Fonds d'aide aux initiatives régionales 2016 – Confirmation de la participation financière de la ville de Chandler
- Fourniture et livraison de boissons non alcoolisées au centre sportif Clément-Tremblay – Octroi de contrat

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Adoption – Second projet de règlement 2006-Z-001-13 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-Z--001
 - 4.3 Adoption - Règlement numéro 2006-CONST-001-01 modifiant le règlement relatif à la construction numéro 2006-CONST-001 de la ville de Chandler ;
 - 4.4 Adoption – Règlement numéro V-188-2016 modifiant le règlement relatif au colportage et aux vendeurs itinérants;
 - 4.5 Octroi de contrat – Guilbert Urbanisme - Révision des règlements d'urbanisme de la municipalité de Chandler;
 - 4.6 Adoption – Règlement numéro V-187-2016 concernant l'installation de ponceau et / ou la fermeture d'un fossé ;
 - 4.7 Adoption – Premier projet de règlement numéro V-186-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux;
 - 4.8 Adoption – Règlement numéro V-185-2016 concernant un emprunt de 890 000 \$ pour la réalisation d'études et de travaux reliés aux infrastructures municipales ;
 - 4.9 Rémunération du personnel électoral – Élection du 17 avril 2016;
 - 4.10 Signataire – Permis d'intervention – Forage géotechnique;
 - 4.11 Comité d'investissement socio-économique de la MRC du Rocher-Percé

- Recommandation d'une représentation civile ;
- 5. RAPPORTS DES DIRECTEURS
 - 5.1 Finances
 - 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
 - 5.3 Travaux publics
 - 5.4 Incendie
 - 5.5 Urbanisme et de l'environnement
 - 5.6 Administratif
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.069 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

160404.070 FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES 2016 – CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'approuver le projet tel que déposé par monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, ainsi que la contribution financière de 4 545\$ de la Ville de Chandler dans le cadre du projet « Fonds d'aide aux initiatives régionales 2016 ».

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.071 FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOISSONS NON ALCOOLISÉES AU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que l'entente avec Coca-Cola prend fin le 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a invité Les Breuvages Pepsico à déposer une proposition pour la fourniture et la livraison de boissons non alcoolisées pour le Centre sportif Clément-Tremblay;

CONSIDÉRANT les recommandations des fonctionnaires de la ville ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'accorder le contrat à Les Breuvages Pepsico

pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.072 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mars 2016 représentant pour le journal des achats un montant de 298 237.52 \$ et de 42 550.27 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.073 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2006-Z-001-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-Z-001

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-Z-001, est entré en vigueur le 15 mars 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 160201.027 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 7 mars 2016, le premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-12;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 avril 2016 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Second projet de règlement numéro 2006-Z-001-13 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.074 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-CONST-001-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSTRUCTION NUMÉRO 2006-CONST-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

- CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;
- CONSIDÉRANT que le règlement relatif à la construction numéro 2006-CONST-001 est entré en vigueur le 17 mai 2006;
- CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;
- CONSIDÉRANT la résolution 160201.028 ayant pour objet la modification du règlement relatif à la construction;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 7 mars 2016, le projet de règlement numéro 2006-CONST-001-01;
- CONSIDÉRANT QUE la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 avril 2016.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley, et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement numéro 2006-CONST-001-01 modifiant le règlement relatif à la construction numéro 2006-CONST-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.075 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-188-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU COLPORTAGE ET AUX VENDEURS ITINÉRANTS

- ATTENDU que le conseil municipal de la ville de Chandler, désire modifier le règlement V-169-2013 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants afin d'assurer la paix, l'ordre et le bien-être général ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et résolu à l'unanimité que le règlement numéro V-188-2016 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.076 OCTROI DE CONTRAT – GUILBERT URBANISME - RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu de mandater la firme Guilbert Urbanisme pour la concordance et la refonte des règlements d'urbanisme de la Ville de Chandler au montant de 16 605 \$, taxes en sus.

Il est également résolu d'autoriser madame Marie-Christine Thériault, directrice du service Urbanisme et Environnement à signer pour et au nom et de la ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.077 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-187-2016 CONCERNANT L'INSTALLATION DE PONCEAU ET / OU LA FERMETURE D'UN FOSSE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 66 de la loi sur les compétences municipales, une municipalité a compétence en matière de voie publique dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes, incluant tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion ;

ATTENDU que le Conseil désire se prévaloir des dispositions énumérées à cet article de la Loi en ce qui concerne l'installation de ponceau et/ou la fermeture d'un fossé ;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun se doter d'un nouveau règlement concernant l'installation de ponceau et/ou la fermeture d'un fossé ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du conseil du 30 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais, et résolu que le règlement numéro V-187-2016 concernant l'installation de ponceau et / ou la fermeture de fossé soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.078 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V-186-2016 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

ANNULÉ

160404.079 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-185-2016 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 890 000 \$ POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX RELIÉS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU que la Ville de Chandler souhaite réaliser certains travaux et études sur ses infrastructures municipales;

ATTENDU que les coûts relatifs à ces travaux sont estimés à 890 000 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 30 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-185-2016 concernant un emprunt de 890 000 \$ pour la réalisation d'études et de travaux reliés aux infrastructures municipales soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.080 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION DU 17 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LER), le conseil peut, par résolution, établir un tarif autre que celui établi par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la rémunération du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral doit être révisée selon les recommandations du président d'élection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit pour l'élection prévue le 17 avril 2016 :

Président d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale	
Secrétaire d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale	
Adjoint président d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale	
	Vote par anticipation	Jour du scrutin
Président d'élection	Selon le taux horaire de la ville	Selon le taux horaire de la ville
Secrétaire d'élection	Selon le taux horaire de la ville	Selon le taux horaire de la ville
Adjoint président d'élection	Selon le taux horaire de la ville	Selon le taux horaire de la ville
Responsable de salle	18 \$/heure	18 \$/heure
Préposé à l'information	14 \$/heure	14 \$/heure
Scrutateur	14 \$/heure	14 \$/heure
Secrétaire	13 \$/heure	13 \$/heure
Commission de révision	Selon le décret	Selon le décret
Président – TVIE	12 \$/heure	12 \$/heure
Membre TVIE	11 \$/heure	11 \$/heure

Trésorier	88 \$ par candidat autorisé + 50 \$ par rapport financier d'un candidat autorisé.	
Participation à une séance d'information	Selon le décret	
Repas	10 \$	20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.081 SIGNATAIRE – PERMIS D'INTERVENTION – FORAGE GÉOTECHNIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer la demande de permis d'intervention concernant la réalisation d'un forage géotechnique à Newport relativement à la relocalisation d'un poste de pompage d'égout domestique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.082 COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – RECOMMANDATION D'UNE REPRÉSENTATION CIVILE

Sur proposition de monsieur le conseiller Christian Dea, dûment appuyée par madame la conseillère Marie-Claire Blais, il est résolu unanimement que le conseil municipal de la ville de Chandler recommande, par la présente, madame Jacqueline Ritchie Huard, à titre de représentante civile au sein du Comité d'investissement socio-économique de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160404.083 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 20 h 00.

VILLE DE CHANDLER

Louisette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier